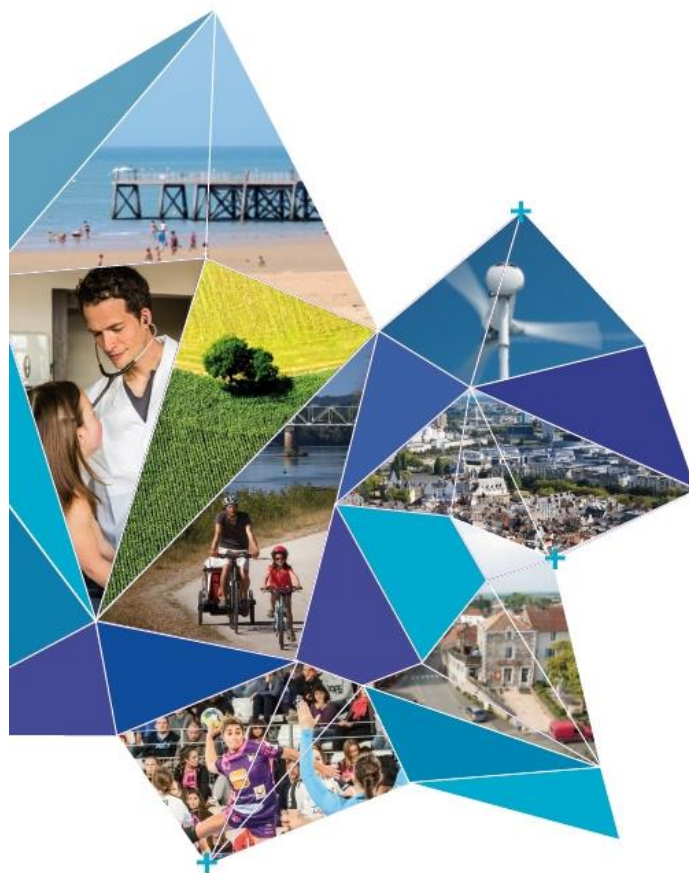


Vendredi 7 septembre 2018

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires Région 2020
de la Communauté de communes Loire Layon Aubance
3,06 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① **Communiqué de presse** p.2
② **Exemples de projets développés par Loire Layon Aubance.** p.3
③ **Le territoire : Loire Layon Aubance** p.4
④ **En savoir plus sur le CTR 2020** p.5
⑤ **Chiffres clés | Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité** p.6

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

Vendredi 7 septembre 2018

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires Région 2020 de La Communauté de communes Loire Layon Aubance 3,06 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président de la Région en charge des territoires a signé le Contrat Territoires Région 2020 Loire Layon Aubance avec Marc Schmitter, Président de la Communauté de communes Loire Layon Aubance et Alain MAINGOT, Conseiller départemental de Maine et Loire.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion, vice-président de la Région des Pays de la Loire.

Le Contrat Territoires Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec **Loire Layon Aubance**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **3 060 000 €**. A travers ce contrat, Loire Layon Aubance souhaite engager des projets sur 5 thématiques prioritaires.

- **transition énergétique**

Type d'actions : Réseau de chaleur et chaudière bois déchiqueté et/ou géothermique, production d'énergie renouvelable photovoltaïque ou thermique sur des bâtiments intercommunaux existants,

- **ressources naturelles et patrimoniales dont UNESCO**

Type d'actions : actions de réhabilitation du patrimoine bâti ou naturel...

- **numérique**

Type d'actions : actions de déploiement de la fibre optique

- **développement économique et touristique**

Type d'actions : immobilier d'entreprise, zone d'activités...

- **solidarités humaines et territoriales**

Type d'actions : locaux administratifs de la Communauté de communes, équipements culturels (bibliothèques, salles de spectacle..), équipements sportifs et de loisirs, Maison des Services au Public, équipements et aménagements liés à l'accueil des gens du voyage...

Focus projet, visite des ateliers relais

Deux ateliers-relais sont en cours de construction, dans la zone industrielle de l'Eperonnerie à Chalonnes-sur-Loire. Les travaux ont démarré en juin dernier pour une livraison prévue en décembre 2018 et un coût total de 409 022 €, dont 96 796 € de financement régional.

Descriptif de la nature des travaux :

Il s'agit de la construction de deux atelier-relais de 201 m² et 299 m² :

Couverture acier, façade bardage, menuiseries alu.

Le terrain est situé à côté du bassin d'incendie de la ZA.

Les parcelles seront délimitées par une clôture grillagée et une haie d'essences variées.

Les 2 bâtiments seront accolés dos à dos avec des volumes très compacts.

Les entrées seront séparées de chaque côté de leurs parcelles.

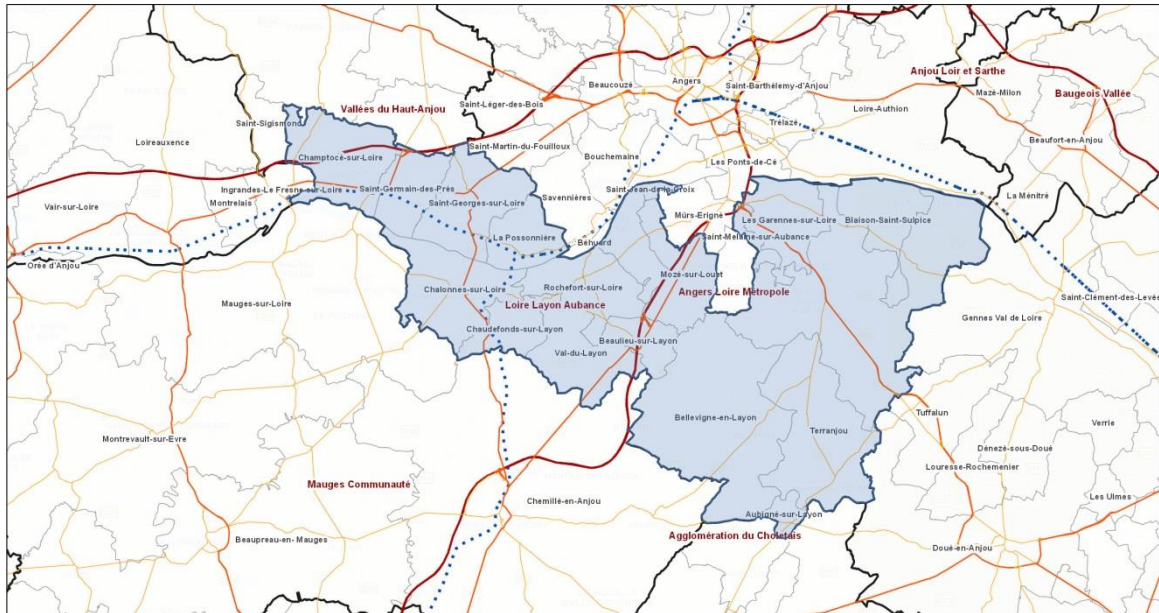
Des arbres seront plantés en fond de chaque parcelle et sur les côtés, ainsi qu'un engazonnement.

Une allée d'accès en enrobé et un portail complèteront la réalisation.



La Communauté de communes Loire Layon Aubance

LOIRE LAYON AUBANCE



22/06/2018 à 11:02:39

■ EPCI_Résultat du widget Requête
— Liaison principale
 Base EPCI2018
— Réseau_routier_2017
— Autres liaisons
 Communes 2018
— Type autoroutier
- - - Lignes ferroviaires TER
Etiqettes EPCI2018

1:288.895
0 2.5 5 10 mi
0 3.75 7.5 15 km

4

Région des Pays de la Loire
Enr. HEFE, Garmin, USGS

La Communauté de Communes : 19 communes
55 560 habitants
Président : Marc Schmitter



En savoir plus sur le Contrat Territoires Région (CTR) 2020

- **Périmètre et chef de file du contrat**

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

- **Dotation**

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

- **Période**

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

- **Contenu du contrat**

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

- **Bénéficiaires :**

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- 68 Communautés de communes et d'agglomération,
- 2 Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- 1 Métropole : Nantes
- 1 Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- CTR 2020 pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- CDM pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 1 an de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées et d'ores et déjà 2/3 sont totalement opérationnelles. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 1M€ pour 2018.

Depuis leur mise en œuvre, **535 communes ont été accompagnées par la Région** dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de **20,7 M€ soit près de 47 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants**.

Sur le territoire Loire Layon Aubance, 8 communes ont bénéficié du FRDC (185 435 € de subventions régionales) et 4 du Fonds Ecole (139 712 € d'aides régionales) :

- Saint-Georges-sur-Loire – Travaux de rénovation de la salle de sports « Europe ». (70 803 €).
- Saint-Jean-des-Mauvrets – Aménagement d'un terrain multisports city-stade (5 732 €).
- Saint Aubin de Luigné – Aménagement du cœur du village (8 980 €).

- Chaudefonds sur Layon – Aménagement d’un plateau sportif (5 000 €).
- Thouarcé – Création d’une maison de services au public (23 552 €).
- Faveraye Mâchelles – Aménagement de la place de l’église (11 790 €).
- Chavagnes – Travaux d’aménagement du centre bourg (50 000 €).
- Champ sur Layon – Réaménagement de l’aire de jeux (9 578 €).

Fonds Ecole

- Saint-Rémy-la-Varenne – Restructuration/rénovation de l’école publique (46 935 €)
- Val-du-Layon – Restructuration de l’école Célestin Freinet (4265 €)
- La Possonnière – Travaux d’extension et de réhabilitation du restaurant scolaire (57 700 €)
- Chalonnes-sur-Loire – Rénovation du groupe scolaire Joubert/Accueil d’une classe CLIS (mise en accessibilité, construction du préau et aménagements extérieurs (30 812 €)